



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 24 mars 2022
Convocation du : 18 mars 2022
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 29

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le vingt-quatre mars à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Laurent DERONNE, Catherine DE PARIS, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Ibtissam MARZACK-AFFAOUI, Lahcem AIT EL HAJ, Rut LERNER-BERTRAND, Grégory PICKEU, Philippe CATTOIRE, Alexis DEBUISSON, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Catherine HALOS, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Céline LEROUX, Hugues QUESTE, Thomas BLACTOT, Valérie PRINGUEZ, Sylvie DELANNOY-CUISINIER, Cristiane DELESTREZ ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Martine COBBAERT, Catherine DE PARIS, Laurent DERONNE conformément à l'article L. 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETARE DE SEANCE : Sophie TANGHE

DE22.040

FINANCES
TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE)
TARIFS

Autorisation - Approbation

☞

Par délibérations DE18.060 du 31 mai 2018 et DE18.157 du 29 novembre 2018, les tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure applicables au 1^{er} janvier 2019 ont été adoptés favorablement.

Le tableau ci-dessous reprend les tarifs appliqués :

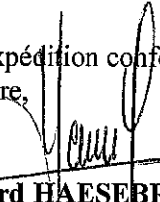
		2019
Enseignes	Somme inférieure à 7m ²	Exonération
	Somme des superficies taxables comprises entre 7 et 12m ²	20,40 € / m ² (plafond de 5€)
	Somme des superficies taxables comprises entre 12 et 50m ²	35,80 € / m ² (plafond de 5€)
	Somme des superficies taxables supérieure à 50m ²	66,60 € / m ² (plafond de 5€)
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes	Supports non numériques dont la surface est inférieure à 50m ²	20,40 € / m ² (plafond de 5€)
	Supports non numériques dont la surface est supérieure à 50m ²	35,80 € / m ² (plafond de 5€)
	Supports numériques dont la surface est inférieure à 50m ²	51,20 € / m ² (plafond de 5€)
	Supports numériques dont la surface est supérieure à 50m ²	97,40 € / m ² (plafond de 5€)

Bien que révisable tous les ans avant le 1^{er} juillet, il est utile de préciser que ces mêmes montants seront également applicables pour les années postérieures à 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider la reconduction de ces tarifs pour les années 2020, 2021 et suivantes.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Bernard HAESEBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille